

Délibération du Conseil Municipal
Commune de Ur
N°38/2023

Nombre de membres

Af. au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris Part à la décision
11	11	07

Date de la séance :
27 décembre 2023 à 18 heures
Date de la convocation :
22 décembre 2023

Le conseil municipal de la commune de UR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Francis GANTOU, Maire**.

Présents : MM. AGUILERA David - BARNOLE Bénédicte - CATHALA Maxime - GANTOU Francis (Président) - GARCIA Jordi - ROIG Sandra et ROS Stéphane.

Absent(s) excusé(s) : MM. GARCEAU Cécile, GARRETTE Sylvie, JUNCA Martin, MARTY Joseph.

Pouvoir(s) : ** Néant **

Secrétaire de séance : M. ROS Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°01 du Budget Principal de 2023.

Rapporteur : M. le Maire.

Vu l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°12/2023 en date du 12 avril 2023 portant sur le vote du budget primitif 2023 du Budget Principal.

Vu les crédits votés au Budget Primitif 2023 en section de fonctionnement soit une enveloppe de 1 082 931.27 €.

Vu les crédits votés au Budget Primitif 2023 en section d'investissement soit une enveloppe de 760 598.57 € en dépenses et 977 792.27 € en recettes.

Considérant les divers ajustements à réaliser à l'intérieur des chapitres mentionnés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre globalisée d'ordre n°042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections :**
Il est proposé de procéder à une augmentation de crédit de 10 600 € sur le compte R.72-042 pour la production immobilisée : les travaux en régie. Il sera retenu les taux horaires suivants pour le calcul du temps agents :
 - ✓ Agent 1 : 21.40 €.
 - ✓ Agent 2 : 20.64 €.

- **Chapitre n°75 « Autres produits de gestion courante »** : il est proposé de procéder à une **augmentation** de crédit sur le compte R.757363 de **449 277.68 €** pour l'excédent reversé du Budget Annexe (04402).
- **Chapitre n°023 « Virement à la section d'Investissement »** : il est proposé de procéder à une **augmentation** de crédit sur le compte D.023 de **459 877.68 €** pour équilibrer la section.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre globalisée d'ordre n°040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections** : Il est proposé de procéder à une **augmentation** de crédit de **10 600 €** sur le compte D.2135-040 pour la production immobilisée : les travaux en régie.
- **Chapitre n°10 « Dotations, fonds divers et réserves »** : il est proposé de procéder à une **augmentation** de crédit sur le compte D.10226 de **245 €** pour le remboursement de la Taxe d'aménagement à la SCI les Arses dans le cadre d'un trop perçu et ce, calculé par les services de l'Etat.
- **Chapitre n°20 « Immobilisations incorporelles »** : il est proposé de procéder à une **augmentation** de crédit sur les comptes pour la régularisation dans le cadre de l'Indicateur de Pilotage Comptable (I.P.C.) en vue d'améliorer la qualité comptable :
 - D.202 de **1 458 €** des frais d'études et d'insertions ;
 - R.203 de **1 458 €** des frais d'études et d'insertions ;
 - D.203 de **1 908 €** pour des frais d'études et d'insertions ;
 - D.204181 de **3 548 €** de l'amortissement obligatoire.
 - R.204182 de **3 458 €** de l'amortissement obligatoire.
- **Chapitre n°21 « Immobilisations corporelles »** : il est proposé de procéder à une **augmentation** de crédit sur les comptes pour la régularisation dans le cadre de l'Indicateur de Pilotage Comptable (I.P.C.) en vue d'améliorer la qualité comptable :
 - D.2188 de **1908 €** pour des frais d'études et d'insertions.
- **Chapitre n°27 « Autres Immobilisations Financières »** : il est proposé de procéder à une **augmentation** de crédit sur le compte D.276348 de **305 902.66 €** pour la créance sur la part des terrains revenant à la commune du Budget Annexe (04402).
- **Opération n°107 « Travaux Bâtiments communaux »** : il est proposé de procéder à une **augmentation** de crédit sur le compte D.2135 de **500 €** pour le dépassement de crédit (voir délibération n°36/23).
- **Opération n°129 « Agt du Belloch »** : il est proposé de procéder à une **augmentation** de crédit sur le compte D.2152 de **1 800 €** pour le dépassement de crédit (voir délibération n°36/23).
- **Chapitre n°021 « Virement à la section de Fonctionnement »** : il est proposé de procéder à une **augmentation** de crédit sur le compte R.021 de **459 877.68 €** pour équilibrer la section.

Sur le rapport de M. Francis GANTOU, Maire et sa proposition,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (07 voix POUR) DE SES MEMBRES PRESENTS DECIDE DE :

Délibération n°38/2023 du 27 décembre 2023 à 18h00

- **VOTER** la décision modificative n°01 d'un montant de 0.00 € au sein de la section de fonctionnement et en suréquilibre de 140 830.02 € pour la section d'investissement du budget principal 2023 :

Libellé / Opération	CPTÉ Chap/ Op	+/-	DEPENSES	+/-	RECETTES
Section de fonctionnement					
Production immobilisée	72-042			+	10 600.00
Subventions - Établissements et services rattachés - à caractère administratif	757363 - 75			+	449 277.68 €
Virement à la section d'invest.	023	+	459 877.68		
Total			459 877.68		459 877.68

Section d'investissement					
Taxe d'aménagement	10226	+	245.00		
Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	202	+	1 458.00	+	
Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	203	+	1 908.00	+	1 458.00
Subventions d'équipement versées - Organismes publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	204181			+	3 548.00
Subventions d'équipement versées- Organismes publics divers - Bâtiments et installations	204182	+	3 548.00		
Production immobilisée	2135-040	+	10 600.00		
Autres immobilisations corporelles - Autres	2188			+	1 908.00
Créances sur des collectivités publiques - Autres communes	276348 - 27	+	305 902.66		
Bâtiment communaux	2135 - 107	+	500.00		
Aménagement du Belloch	2152 - 129	+	1 800.00		
Virement à la section de fonct	021			+	459 877.68
Total			325 961.66		466 791.68

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes dévolus à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
	 <small>Liberté • Égalité • Fraternité</small> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Transmise à la Préfecture le : 28/12/2023	
Date de Réception Préfecture : 28/12/2023	
AR Préfecture N°066-216602185-20231227-382023-BF	
Publiée et/ou notification le :	
Document certifié conforme	
Le Maire,	
<i>Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération, et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, qu'elle peut être contestée devant le tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.</i>	

Le Maire,
Francis GANTOU



Le secrétaire de séance,

M. ROS Stéphane